

La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 109 – Juin 2020

EDITORIAL

N° 109
Juin 2020

Chers lecteurs,

Covid-19 : le temps n'est pas encore au bilan. Pour autant nous essayons au moins de tirer un bilan d'étape de l'impact de cette crise inédite pour l'Egypte. Si le pic de la pandémie n'est sans doute pas encore atteint, son impact économique se fait bel et bien déjà sentir, et durement. Mais il révèle aussi les forces et faiblesses de l'économie égyptienne. A la fois sa relative résilience, qui lui assurera une croissance légèrement positive alors que tous les pays de la région subiront des récessions plus ou moins sévères, mais aussi sa fragilité en raison d'une trop grande dépendance à des secteurs fortement exposés aux aléas externes que sont le tourisme, les transferts de la diaspora ou les revenus du canal de Suez. Le nouveau programme (un *stand-by arrangement* – SBA) conclu avec le FMI lui assurera le maintien de la confiance des marchés, l'Egypte confirmant sa volonté de poursuivre la consolidation de ses finances publiques et la maîtrise de sa trajectoire d'endettement. Les marchés ne s'y sont pas trompés, l'Egypte étant parvenu à émettre 5 Milliards \$ d'eurobonds fin mai, et envisageant même une prochaine émissions de green-bonds. Mais ne nous y trompons pas, cette nouvelle crise qui frappe l'Egypte aura de sérieuses répercussions sur son économie. L'Institut de la planification a récemment publié un rapport estimant qu'au mieux la pauvreté devrait progresser jusqu'à 5 points sur les 12 prochains mois, pouvant passer à 38% de la population.

Cette crise sanitaire, doublée qu'une crise économique et financière ne doit pas nous faire oublier une autre crise qui menace : celle du changement climatique, dont les conséquences pourraient être particulièrement graves pour l'Egypte. On ne parle plus là d'une crise conjoncturelle, mais bien d'une crise majeure susceptible de remettre en cause l'avenir même de nos modèles de développement. Progression du désert, montée des eaux sur les côtes, crise de l'eau, risque de crise alimentaire, les possibles conséquences de cette crise pour l'Egypte sont particulièrement sérieuses. Nous tentons de dresser un bilan des risques et opportunités dans ce numéro.

Sur un plan plus personnel, mon séjour en Egypte approche de son terme. Ce n'est pas encore le temps des adieux, c'est un peu déjà celui des bilans et des souvenirs. Ce furent quatre années merveilleuses passées à renforcer les relations économiques entre nos deux pays, à découvrir les beautés que ce pays nous offre : paysages, archéologie, loisirs. L'Egypte est plus qu'un pays, c'est une civilisation et un art de vivre !

Bonne lecture à tous, et continuez à vous protéger contre la Covid-19 !

Jérôme BACONIN
Chef du Service économique
jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

SOMMAIRE

Page 2	L'impact économique de la Covid-19 en Egypte
Page 4	L'impact de la crise Covid-19 sur la pauvreté en Egypte
Page 7	Les impacts économiques du changement climatique en Egypte
Page 10	La loi n°18/2020 organisant le crédit à la consommation
Page 12	Brèves et indicateurs économiques

POLITIQUE ECONOMIQUE

L'impact économique de la crise Covid-19 en Egypte

Au-delà de la crise sanitaire, la crise du Covid-19 a une nouvelle fois révélé les fragilités structurelles de l'économie égyptienne et sa forte vulnérabilité aux chocs extérieurs. Malgré une situation macroéconomique et financière qui s'était nettement redressée depuis 2016, l'Egypte a dû faire appel une nouvelle fois au FMI et à la communauté internationale pour combler un gap de financement important alors que les rentes traditionnelles sont fortement impactées. L'économie réelle, déjà durablement en peine avant la crise, est fortement touchée. L'impact de la crise sur le chômage et la pauvreté se fait déjà sentir.

Bilan épidémiologique et mesures sanitaires : l'Egypte est passée au stade 4 de la pandémie

- **Une évolution de l'épidémie par palier : un pic pas encore atteint**

Au 27 juin, l'Egypte avait enregistré 62 755 cas et 2 620 décès, soit **l'un des plus lourds bilans à l'échelle du continent africain** avec l'Afrique du Sud. Si le 1er cas déclaré et le 1er décès ont respectivement été constatés le 14 février et le 8 mars, le bilan de l'épidémie a réellement commencé à s'alourdir au mois de mai, à l'issue du Ramadan, période coïncidant avec un assouplissement des mesures de restriction. Initialement contenue à l'échelle de cluster (notamment sur les gouvernorats touristiques), l'épidémie s'est progressivement diffusée sur l'ensemble du territoire et des populations, au **stade 4 définis par l'OMS** de « transmission communautaire ». **Le pic de l'épidémie n'est toujours pas atteint à fin juin** avec un nombre de cas quotidien déclaré toujours élevé (1500 cas/jour).

- **Un choix assumé de ne pas opter pour un confinement total**

Si l'Egypte a mis en place des **mesures de précaution** (établissement de couvre-feu partiel, fermeture des lieux de loisir, restaurants ...), elle n'a **jamais mis en place de confinement total**. Et alors que le bilan de la pandémie est au plus haut, il a été décidé **dès le 29 juin de lever la plupart des mesures de restriction** encore en place, se contentant d'inciter fermement la



population à maintenir les mesures de précaution (port du masque, lavage de main, etc...) et respecter la distanciation sociale, menaçant de réintroduire ces mesures si un relâchement devait être constaté. Ce choix est totalement assumé par les autorités qui craignent l'impact économique et social de la pandémie. Dans ces conditions, l'Egypte a très tôt encouragé la reprise des activités économiques : les grands chantiers nationaux ont ainsi été réactivés dès le mois d'avril et le couvre-feu, lorsqu'il était encore en vigueur, adapté pour ne pas entraver la reprise du travail, notamment pour les travailleurs journaliers.

Limitier l'impact sur les finances publiques, pour maintenir la trajectoire de consolidation fiscale

- **Un plan de soutien de 100 Mds EGP annoncé par les autorités et une forte mobilisation de la Banque Centrale**

Un **plan de soutien de 100 Mds EGP** (6 Mds \$) a été annoncé : financements aux grands projets, soutien au tourisme, différés de paiements d'impôt, baisse des tarifs de l'électricité pour l'industrie, avec un volet social important : accélération des programmes de cash-transferts *Takaful* et *Karama* aux familles les plus pauvres (cible : 3,5 millions familles), soutien de 500 EGP/mois sur trois mois aux travailleurs journaliers sans travail. Pour sa part **la banque centrale a aussi mobilisé d'importants moyens** : baisse de 300 pb des taux directeurs, garanties de crédits à taux subventionnés jusqu'à 100 Mds EGP pour les secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture, de l'aviation, mesures de moratoires de 6 mois imposées

au secteur bancaire, 20 Mds EGP mobilisés pour soutenir la bourse par des rachats de titres L'Egypte, pour limiter l'impact budgétaires de ses mesures de soutien, a beaucoup **recours au hors bilan** via la banque centrale notamment.

▪ **Une consolidation budgétaire légèrement différée, mais une trajectoire néanmoins maintenue**

Alors que **la dette publique** était passée de 93% à 84% du PIB en 2018/19, elle **va à nouveau repartir en hausse cette année à 88%, puis 93% en 2020/21**, selon le FMI, **avant de reprendre sa décrue**. Quant au **déficit public**, qui depuis 2016 chaque année affichait une baisse de 1,5% du PIB, il était passé de 9,7% à 8,1% en 2018/19, et va cette année se fixer **à 8,4% puis 8,7% en 2020/21 avant de reprendre lui aussi sa décrue**. Pour autant, l'Egypte devrait parvenir à maintenir un **léger excédent primaire** symbolique de 0,5% l'année prochaine. Signe que l'Egypte veut maintenir sa trajectoire de finances publiques engagée depuis 2016, elle devrait, selon le FMI, parvenir à limiter les effets de la baisse de revenus induite par la crise (de 18,5% du PIB à 17% cette année) par une **hausse limitée de ses dépenses** de moins d'un point de PIB en deux ans (de 25,8% du PIB en 2018/19 à 26,5% PIB en 2020/21).

Impact sur les équilibres externes : l'Egypte contrainte de faire appel au FMI

▪ **Une nouvelle crise de la balance des paiements avec la perte brutale des entrées de devises traditionnelles**

L'économie égyptienne, dont les entrées de devises dépendent encore toujours majoritairement du secteur du **tourisme** (12 Mds \$/an, plus de 12 millions d'emplois directs ou indirects), des **transferts de la diaspora** (25 Mds \$/an) et des **revenus du canal de Suez** (5,5 Mds \$/an) a été durement touchée. Les **entrées de devises se sont fortement ralenties**, tandis que le pays faisait face à **plus de 16 Mds \$ d'outflows**. Enfin **les cours du gaz en chute libre** ont obligé l'Egypte à ralentir sa production et stopper ses exportations de GLN. L'Egypte s'est retrouvée avec un **besoin de financement évalué à plus de 21 Mds \$ sur les douze prochains mois**. Les réserves de la Banque centrale, qui s'élevaient fin février à 45,5 Mds \$ (7 mois d'importations), lui ont permis de satisfaire une partie de ses besoins, mais au prix d'une **ponction de plus de 9 Mds \$ des réserves**, qui restent un niveau néanmoins suffisant. L'impact sur la monnaie

reste maîtrisé, avec néanmoins une dépréciation de près de 10% de la Livre Egyptienne sur le USD en un an, qui s'est accéléré depuis mars.

▪ **Un nécessaire retour au FMI, quelques mois après la fin du dernier programme**

Dans ces conditions, l'Egypte a dû à nouveau faire **appel au FMI**, qui lui a d'abord consenti **2,8 Mds \$** au titre du *Rapid Financing Instrument* (RFI) puis **5,2 Mds \$** dans le cadre d'un *Stand-By Arrangement* (SBA) sur 12 mois. Ce SBA contribue à **maintenir la confiance des marchés** dans la volonté de l'Egypte de continuer son programme d'assainissement et de consolidation de ses finances publiques, même si celui-ci prendra un peu de retard. De fait, l'Egypte est parvenu en mai à émettre **5 Mds \$ en Eurobonds** sur les marchés financiers, largement sursouscrits et à des maturités s'échelonnant jusqu'à 30 ans. Quant aux banques multilatérales de développement, elles contribueront pour 2 Mds \$. Il restera à gap à combler non couvert (évalué à 10,5 Mds\$ par le FMI), pour lequel l'Egypte sollicitera d'autres sources (bailleurs, marchés). Il n'en demeure pas moins que **cette nouvelle crise a une fois de plus mis en évidence les forces et faiblesse de l'économie égyptienne et, notamment, sa trop forte dépendance à des secteurs soumis à des aléas externes sur lesquels le pays n'a aucune maîtrise**. On suivra avec attention la poursuite des réformes structurelles visant à renforcer le secteur privé (concurrence, transparence du secteur public, réforme douanière).

Impact sur l'économie réelle : entre résilience d'une économie peu ouverte et hausse importante de la pauvreté

▪ **Malgré des prévisions de croissance positive, l'économie est durement touchée**

L'Egypte devrait rester le seul pays de la région à conserver sur les deux années fiscales (2019/20 et 2020/21) une **croissance positive de 2% par an**. Cela ne doit toutefois pas faire illusion : **l'économie réelle est à la peine** depuis plusieurs années avec un indice PMI inférieur à 50 depuis 5 ans, et qui s'est effondré à 29 points d'indice en avril. Malgré cela, cette **résilience apparente de l'économie égyptienne** est justifiée à la fois par la **structure de son économie** (grands groupes familiaux peu capitalisés, certes diversifiés mais peu présents sur l'économie productive, essentiellement tournés sur le marché domestique et donc moins exposés à une crise mondiale) et la profondeur de son **marché domestique**, qui lui

permet d'absorber une crise mondiale en continuant de s'appuyer sur un marché domestique certes impacté mais dont la profondeur garantit une activité minimale. Mais un tel taux de croissance ne permet pas d'absorber les **700 000 nouveaux entrants annuels** sur le marché du travail.

- **L'impact social de la crise accentue une situation déjà tendue : pauvreté, informalité et chômage**

Le secteur du **tourisme** qui se relevait à peine de près de 10 ans de crise s'est effondré du jour au lendemain. Or il emploie plus de 12 millions de personnes, dont au moins la moitié dans le secteur informel : ce sont les premiers touchés. Quant à la diaspora établie majoritairement dans le Golfe persique et la péninsule arabique, elle est aussi durement touchée, entraînant

chômage et rapatriements. De fait on s'attend à un impact social de cette crise particulièrement sévère : un récent rapport de l'Institut de la planification évoque une possible **hausse du taux de pauvreté de 33% à 38%** dans l'année à venir, voire dans un scénario du pire **jusqu'à 44%**. Quant au **chômage** qui avait baissé à 7,7%, il est reparti à la hausse à **9,2% en avril**. On craint aujourd'hui le basculement dans la pauvreté d'une partie de la classe moyenne inférieure.

Jérôme BACONIN

Chef du Service économique
jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

Isabelle ROSE

Adjointe au Chef de Service
Cheffe du pôle
Macroéconomique et financier
isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr

POLITIQUE ECONOMIQUE

L'impact de la crise Covid-19 sur la pauvreté en Egypte

La situation macroéconomique et financière de l'Egypte, soutenue par l'assistance des bailleurs internationaux et la confiance des marchés, fait jusqu'à présent preuve d'une relative résilience face à la crise sanitaire globale. Mais l'impact de cette crise sur la situation socio-économique du pays – déjà en dégradation – pourrait être bien plus négatif : selon un récent rapport de l'Institut National de la Planification, rattaché au gouvernement, le taux de pauvreté pourrait passer de 32,5%¹ à 38%, voire 44,7% au cours de l'année fiscale 2020/2021. En fonction des scénarii envisagés, entre 5,6 millions et 12,5 millions de personnes supplémentaires tomberaient ainsi sous le seuil de pauvreté. Les travailleurs informels, qui constituent près des deux tiers de la main d'œuvre employée, sont les premiers touchés ; tandis que le sort des travailleurs émigrés

victimes de la baisse d'activité dans les pays du Golfe pèsera sur tous les déterminants de la pauvreté.



¹ A noter que le taux de pauvreté est passé officiellement de 16,7% en 2000 à 28,7% en 2015, et 32,5% en 2017/2018 (voir annexes).

Le taux de pauvreté passerait de 32,5% à 38% voire 44,7% en fonction de l'impact de la durée et de l'ampleur de la crise sanitaire sur l'économie égyptienne

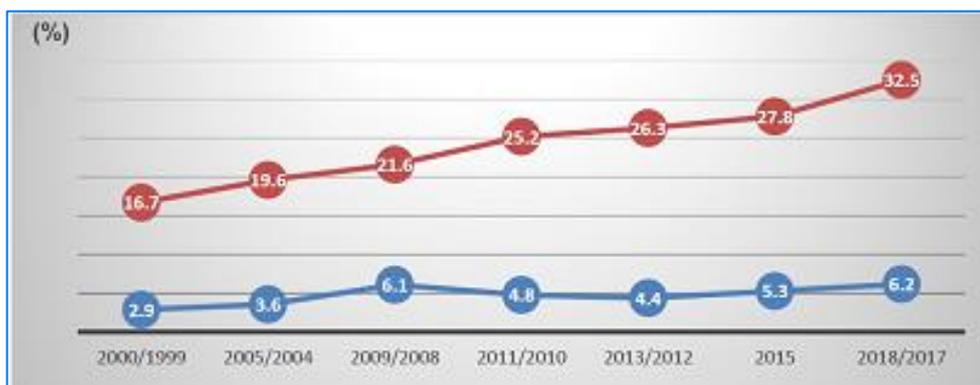
L'étude de l'INP isole trois facteurs macroéconomiques dont l'évolution déterminera celle du taux de pauvreté : le **taux de croissance du PIB per capita**, le **taux d'inflation** annuel moyen, et le **taux de chômage**. Elle retient par ailleurs la prévision de croissance « modérée » du Ministère de la Planification pour l'année 2020/2021 (une croissance du PIB per capita de 1,9%, contre 3,2% en 2018/2019) et une hypothèse d'inflation moyenne de 10% sur l'année (contre 9,2% en 2018/2019). Sur la base de ces critères, l'étude développe **trois scénarii** en fonction de l'impact de la durée et de l'ampleur de la crise sur le taux de chômage :

▪ **Le scénario optimiste : 38%**

Dans le cas où l'épidémie serait maîtrisée d'ici à la fin de l'année 2020 et les restrictions sanitaires levées à cette date, permettant un retour à la normale de l'activité et un taux de chômage contenu à 11,5%, **le taux de pauvreté atteindrait 38% à la fin de l'année 2020/2021** (30 juin), ce qui correspondrait à une **augmentation de 5,6M du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté**².

▪ **Le scénario modéré : 40,2%**

Si la crise se poursuit au-delà de l'année 2020, le rapport prévoit un **retour plus important des travailleurs émigrés en provenance du Golfe**, provoquant une augmentation du **taux de chômage à 13%**: dans cette hypothèse **le taux de pauvreté atteindrait 40,2%**, soit le passage de **7,8M de personnes** supplémentaires sous le seuil de pauvreté.



Evolution des taux de pauvreté (en rouge) et d'extrême pauvreté (en bleu) en Egypte (en % de la population totale)
source : CAPMAS

² Fixé à 24LE par jour et par personne lors de la dernière étude de la CAPMAS, couvrant les années 2017/2018 et publiée l'année dernière (soit 1,5\$ au cours actuel).

▪ **Le scénario pessimiste : 44,7%**

En cas de prolongement de la crise jusqu'au terme de l'exercice 2020/2021, **le nombre de travailleurs émigrés retournant en Egypte pourrait atteindre 1M**, soit 3% de la population active du pays, faisant grimper le **taux de chômage à 16%**. Dans ce scénario, **le nombre d'égyptiens passant sous le seuil de pauvreté en l'espace d'une année pourrait être compris entre 10 et 15M de personnes**, et le **taux de pauvreté s'établir à 44,7%**.

Les travailleurs informels et/ou irréguliers sont les premières victimes de la crise, tandis que le sort des travailleurs émigrés dans le Golfe pèsera sur le revenu des ménages, le taux de chômage, voire l'inflation

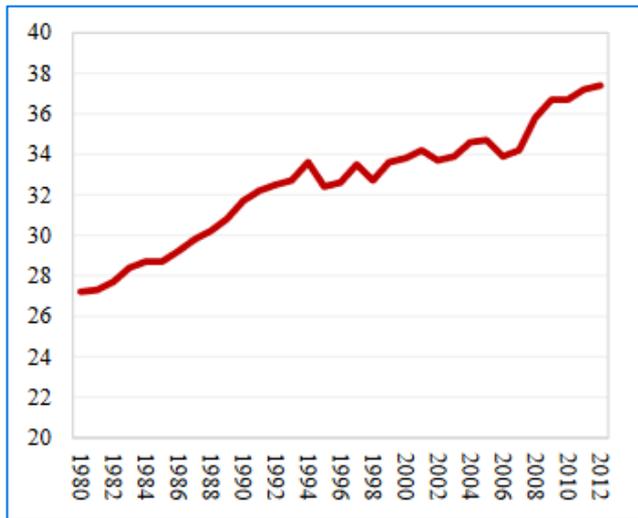
▪ **Les travailleurs informels et/ou irréguliers : premiers menacés par la pauvreté**

Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail, **63% des emplois étaient informels en Egypte en 2013** (50% hors agriculture)³, le secteur informel concentrant par ailleurs **90% des PME** du pays. Si, de par sa singularité, la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 n'épargne aucun segment de l'économie, les travailleurs informels s'avèrent vulnérables à plus d'un titre. Employés de façon irrégulière au sein de secteur formel (livreurs, personnel d'entretien, etc.), **leur emploi et leur revenu tendent à être la première « variable d'ajustement » en cas de crise**. Indépendants (vendeurs ambulants, chauffeurs de microbus) ou employés au sein de petites entreprises informelles (cafés et restaurants, petit artisanat, petites industries textiles ou agroalimentaires), ils sont **directement contraints par les mesures de restrictions sanitaires**

et les ruptures de chaînes d'approvisionnement en biens de première nécessité (chinois en particulier). Enfin, **dépourvus de toute forme de protection** (contrats,

³ ILO, 2018, "Women and men in the informal economy: A statistical picture", 3rd edition

assurances), les travailleurs informels sont par définition les plus exposés aux risques sociaux. Retenant avec l'OIT que **44% des travailleurs égyptiens seraient statistiquement « au bord » de la pauvreté**, le Centre Egyptien pour les Etudes Economiques⁴ relève que ce chiffre coïncide en valeur absolue au nombre estimé de travailleurs informels irréguliers⁵ : soit près de **13M de personnes qui pourraient basculer sous le seuil de pauvreté**.



Evolution de la taille du secteur informel de l'économie égyptienne
(en % du PIB)
source : OIT

- **Le retour des travailleurs émigrés en provenance du Golfe signifierait une baisse de revenus et une hausse du chômage, et pourrait constituer un facteur d'inflation**

Le sort des travailleurs émigrés égyptiens, en fonction de la durée de la crise dans les pays du Golfe, pourrait impacter potentiellement tous les facteurs déterminants de la pauvreté. **En raison de la baisse des transferts d'épargne⁶, le revenu des ménages urbains pourrait baisser en moyenne de 9,7% à 11,5%** (de 11,5% à 14,4% pour les ménages ruraux). Le **retour déjà entamé des expatriés**, s'il s'avère massif comme le prévoit le scénario pessimiste de l'INP, pèsera **sur le marché du travail domestique** déjà sous pression. Enfin, la chute des transferts d'expatriés, **première source de devise forte** de l'Egypte (26,8 Mds\$ en 2019), et à l'image des autres rentes du pays, menace la stabilité de la Livre égyptienne, pouvant mener à terme à **alimenter des tensions inflationnistes** et une **dépréciation (déjà engagée) de la devise nationale**.

Louis SELLIER
Attaché économique
louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

⁴ ECES, 2020, "Views on the Crisis : The Informal Sector".

⁵ Est défini comme travailleur informel irrégulier toute personne employée sans contrat de travail ni assurance sociale au sein du secteur privé mais hors d'un

établissement fixe, tel qu'un travailleur à domicile, agricole, du bâtiment ou d'un moyen de transport.

⁶ IFPRI, 2020, "Economic impact of COVID-19 on tourism and remittances: Insights from Egypt"

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les impacts économiques du changement climatique en Égypte

Les vulnérabilités de l'Égypte face au changement climatique dérivent du double phénomène de désertification et de montée du niveau des eaux. L'érosion de la côte méditerranéenne et la survenance d'évènements climatiques de plus en plus fréquents génèrent des pertes économiques directes et indirectes causés par les dommages matériels ou le manque à gagner résultant de la perturbation des activités agricoles, de pêche, du tourisme et de l'économie portuaire. Pour l'heure, les autorités égyptiennes se concentrent sur l'amélioration de leur capacité d'approvisionnement en eau et la réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre en faveur de laquelle elles se sont engagées en signant l'Accord de Paris. L'engagement des bailleurs pour la résilience climatique vise à soutenir les capacités des différents acteurs, publics et privés, à affronter les défis environnementaux auxquels ils doivent faire face.

Evolution des phénomènes climatiques et vulnérabilités spécifiques de l'Égypte

- **Hausse des températures : raréfaction des ressources et accélération des catastrophes climatiques**

Au carrefour entre l'Afrique, la Méditerranée et la péninsule arabe, le territoire égyptien se caractérise par un climat chaud, désertique avec de faibles précipitations (20mm/an). Sa côte nord bénéficie des



⁷ L'Égypte est signataire de la Convention internationale des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification de 1995 et a adopté un plan d'action national prévoyant des mesures de réhabilitation des terres agricoles et pastorales, réduction de la pollution des canaux d'irrigation et de drainage, conservation des



températures douces du climat méditerranéen et de pluies plus fréquentes (200mm/an). Une **nette augmentation des températures** est observée sur les 25 dernières années, et le GIEC anticipe un réchauffement de 3 à 4°C d'ici la fin du siècle dans la région MENA. Le phénomène de **désertification**⁷ entraîne une dégradation des sols et de l'eau (taux de salinité élevés), tandis que l'ensablement nuit aux terres agricoles et pastorales.

- **Montée du niveau des eaux : la vulnérabilité de la côte méditerranéenne**

Sur les littoraux, principalement le littoral méditerranéen du Delta, où s'établit 15% de la population, le changement climatique se manifeste par la montée du niveau de la mer et l'**érosion de la côte** qui résulte d'une combinaison de facteurs dont la hausse des températures, et la réduction des charges sédimentaires depuis la construction du barrage d'Assouan.

La concentration de la population et des actifs économiques accroît la **vulnérabilité des villes côtières** face aux **inondations éclairées** (surfaces bétonnées, systèmes de drainage inadéquats). Alexandrie (5M d'habitants) est particulièrement à risque, tout comme Damiette ou Port-Saïd. Le **Delta du Nil** (24 000 km² soit 2,4% du territoire), **poumon économique du pays**⁸ où vit

ressources en eau, agriculture pluviale sur les littoraux, reforestation des confins désertiques et fixation des dunes de sable.

⁸ 50% de l'activité économique, 63% de la production agricole nationale et 30% de l'emploi

47,6% de la population, est une zone extrêmement vulnérable en raison de la montée des eaux (estimée à +1m d'ici 2100), la fréquence des tempêtes et des inondations ainsi que l'intrusion souterraine d'eau de mer (phénomène de biseau salé) qui augmente le niveau de salinité des terres et menace la biodiversité. La végétation du Delta et de ses lacs peu profonds joue une fonction écologique importante (purification de l'eau, stabilisation des sols, fixation de l'azote) tout en étant un refuge pour les animaux sauvages, dont de nombreux oiseaux migrateurs. Ces lacs ont vu leur surface se réduire suite à l'absence de crues et la construction d'une large route côtière (à titre d'exemple, la surface du Lac Burullus s'est réduite de 30% au cours des 15 dernières années). Sur le littoral de la Mer Rouge, le réchauffement des eaux et la hausse du niveau d'acidité nuisent à la biodiversité marine (blanchiment des récifs coralliens) et aux volumes de pêche.

▪ **Emissions de gaz à effet de serre (GES) : les facteurs anthropiques du réchauffement climatique**

L'inventaire GES de l'Égypte pointe le **secteur énergétique** (qui comprend la consommation d'essence et donc une part importante des émissions du secteur des transports) comme le premier contributeur (64,5% des émissions en 2015), suivi des **activités agricoles, forestières et autres usages de la terre** (14,9%), des activités de **production industrielle** (12,5%) et du secteur des **déchets** (8,1%).



La modernisation des unités industrielles les plus polluantes (cimenteries, briqueteries, secteurs de la pétrochimie et de l'acier), pourrait permettre à elle seule de réduire de 40% la consommation énergétique du secteur industriel tout en réduisant la pollution atmosphérique. Les GES émis par le secteur des déchets, générés par l'élimination des déchets solides et le traitement des eaux usées municipales, sont en nette augmentation (+34% entre 2005 et 2015, dans le même temps la population a crû de 22,5%). L'augmentation des capacités de traitement et l'élimination des pratiques peu respectueuses de l'environnement (décharge et incinération à ciel ouvert) permettraient de réduire cet impact significativement.

Obstacles à la croissance : les impacts économiques directs et indirects

▪ **Pertes économiques directement induites par le changement climatique**

Les **pertes économiques résultant de la montée du niveau des eaux sont diverses** : dommages causés aux sites archéologiques (Alexandrie, Rosette), impact sur les activités de tourisme (recul des plages), ensablement des infrastructures portuaires (Damiette). **La hausse du niveau de salinité des terres a d'autres conséquences** : pertes en surfaces cultivables (13% des terres agricoles seraient menacées d'ici 2100) auxquelles s'ajoutent l'engloutissement de 32% des terres du Delta (scénario d'une montée des eaux de +1m d'ici 2100⁹), détérioration de la qualité de l'eau des aquifères et donc dégradation de la productivité des cultures.

▪ **Menace sur l'approvisionnement en eau et son effet ricochet sur la sécurité alimentaire**

La **forte croissance démographique** de l'Égypte (de 68,8M d'habitants en 2000 à 102,3M en 2020) exerce une pression considérable sur ses ressources naturelles. Dans le contexte égyptien, une analyse du changement climatique à travers le cycle de l'eau pose la question de l'allocation des ressources et identifie les risques climatiques susceptibles de se répercuter en cascade sur les systèmes alimentaire, énergétique, urbain et environnemental.

Le secteur agricole (55% des emplois, 14% du PIB, 85% de la consommation des ressources en eau) est le plus exposé : l'irrigation des cultures est directement dépendante du Nil, dont le débit se réduit

⁹ Ahmed Sefelnasr et Mohsen Sherif (2013) *Impacts of Seawater Rise on Seawater Intrusion in the Nile Delta Aquifer, Groundwater* 52

progressivement avec la hausse des niveaux d'évaporation, ceci alors que l'agriculture égyptienne ne couvre que 63% des besoins alimentaires du pays¹⁰, et voit sa dépendance aux importations se creuser. La réutilisation accrue des eaux usées traitées dans le secteur agricole pourrait en partie répondre à ce problème de l'utilisation plus rationnelle de la ressource en eau.

Adaptation ou mitigation : quel champ d'action ?

▪ Engagements internationaux de l'Égypte et stratégie nationale « Egypt Vision 2030 »

Dans son discours de la COP21, le président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi déclarait que le continent africain était le plus affecté par le changement climatique, bien qu'il en soit le plus petit contributeur. En adoptant l'Accord de Paris en avril 2016, l'Égypte s'engageait à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre (2,23 tonnes de CO₂ par habitant en 2014) et se fixait des objectifs souvent très ambitieux dans sa stratégie de développement durable : **Egypt Vision 2030**.

13 programmes environnementaux y sont détaillés : amélioration des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, renforcement des capacités de gestion des déchets, protection des ressources naturelles et de la biodiversité, réduction de la pollution de l'air. Contre la désertification, l'Égypte mise par ailleurs sur la réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation. Sur le plan énergétique, la *Strategy for Integrated Sustainable Energy* cible un mix énergétique composé à 42% d'énergies renouvelables (principalement éolien et solaire) et une cible intermédiaire de 20% en 2022.

▪ Action des bailleurs : soutenir sans conditionner

Depuis quelques années, les bailleurs font de l'action climatique un pilier de leur stratégie en Égypte. En matière de **mitigation**, le secteur des transports bénéficie d'un soutien indéniable : renouvellement de la flotte de taxis vieillissants (Programme *Egypt Vehicle Scrapping and Recycling* 2012-2018), extension et rénovation du métro du Caire, projets de transports urbains et interurbains au Caire et à Alexandrie, modernisation du secteur ferroviaire. Il en va de même pour le secteur des énergies renouvelables (ferme éolienne dans le Golfe de Suez - 200 MW - cofinancé par l'AFD et la BEI, prise de capital de la société

égyptienne Infinity Energy par la BERD - 60 M USD d'investissement en equity). En matière d'**adaptation**, les principales inquiétudes se tournent vers le littoral méditerranéen et la ville d'Alexandrie. Un projet de résilience des territoires et de protection de la biodiversité dans le Delta est à l'œuvre (2018-2025). Financé par le *Green Climate Fund* (31,4 M USD), il vise à établir un plan de gestion intégrée des zones côtières (IC2M). La BERD étudie un financement pour la protection du port de Damiette face à la montée des eaux. Enfin, l'approvisionnement en eau potable, dont les besoins sont estimés à 8 Mds USD¹¹, intéresse les banques de développement, tandis qu'émergent progressivement les enjeux de lutte contre les pollutions.



Rebecca PORTAIL

Attachée sectorielle
Infrastructures et Développement
durable
rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr

¹⁰ Source : CAPMAS

¹¹ Traitement des eaux usées municipales, réhabilitation des drains agricoles, construction d'usines de dessalement,

amélioration de la collecte des eaux de pluie, gestion des risques d'inondations, systèmes de surveillance et d'alerte précoce, protection des oasis (rapport biennuel UNFCC 2018 de l'Égypte)

ACTUALITE JURIDIQUE

La loi n°18/2020 organisant le crédit à la consommation

[Site internet du cabinet Gide](#)

GIDE
GIDE LOYRETTE NOUËL

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique.

Le 10 Février 2020 le Président du Conseil d'Administration de l'Autorité de Surveillance Financière Egyptienne (ci-après "**ASF**") indiquait que le nombre de bénéficiaires de crédits à la consommation s'élève à deux millions. **Le montant de ces crédits à la consommation atteint 70 milliards de Livres Egyptiennes.** Un montant qui paraît significatif si on le compare aux prêts bancaires dont le montant annuel est estimé entre 60 et 70 milliards de Livres Egyptiennes. Peu après cette déclaration, une nouvelle **loi no. 18/2020** organisant l'activité de crédit à la consommation (ci-après la "**Nouvelle Loi**") est entrée en vigueur le **17 mars 2020**. La Nouvelle Loi s'inscrit dans le cadre des efforts de stabilisation du secteur financier par la gouvernement égyptien tout en minimisant l'exposition des banques aux risques liés aux crédits. Des efforts se traduisant notamment par la réglementation du secteur financier non-bancaire.

La Nouvelle Loi vise principalement à **protéger les consommateurs** bénéficiant de tels crédits et à soumettre les crédits à la consommation offerts par les institutions non-bancaires à la **surveillance de l'ASF**. Le secteur financier non-bancaire est soumis au contrôle de l'ASF. De ce fait, la Nouvelle Loi confère à cette autorité de surveillance de larges pouvoirs de réglementation et d'organisation des crédits à la consommation, à l'ASF.



Le crédit à la consommation est défini par la Nouvelle Loi comme étant : "[...] toute activité exercée habituellement et ayant pour objectif le financement de l'achat de biens et de services à des fins de consommation [...]". Le crédit à la consommation peut être consenti via " [...] les cartes commerciales de paiement ou tout autre moyen de paiement approuvé par la Banque Centrale d'Egypte [...]". Le champ d'application de la Nouvelle Loi n'inclut pas les opérations de crédit des institutions bancaires. De plus la Nouvelle Loi exclut de son champ d'application, outre toute opération liée à l'immobilier, les opérations de crédit-bail, d'affacturage ou encore de micro-financement ainsi que tout crédit consenti dont le délai de remboursement échelonné ne dépasse pas les six mois.

La Nouvelle Loi limite l'exercice des opérations de crédit à la consommation :

- d'une part, aux **Sociétés de Crédit à la Consommation** qui sont des établissements de financement spécialisés dans l'octroi de crédits à la consommation et qui ne peuvent exercer d'autres activités financières non-bancaires sans l'autorisation de l'ASF. Ces Sociétés de Crédit à la Consommation doivent prendre la forme des sociétés anonymes, et 50% de leur actionariat doit être détenu par des personnes morales, 25% du capital social détenu par des institutions financières. Ces sociétés doivent disposer d'un capital minimum de 10 millions de Livres Egyptiennes.

- d'autre part, aux **Fournisseurs de Services de Crédit à la Consommation** que sont les sociétés offrant un service de crédit à la consommation accessoirement à leur activité principale de vente ou distribution de biens. Les Fournisseurs de Services de Crédit à la Consommation peuvent être des sociétés anonymes, des sociétés par actions ou encore des sociétés à responsabilité limitée. La Nouvelle Loi fixe leur capital minimum à 25 millions Livres Egyptiennes. Ces Fournisseurs de Crédit à la Consommation sont tenus, comme les sociétés de Crédit à la Consommation, d'obtenir un agrément de l'ASF et doivent être enregistrés en tant que tels dans des registres propres à chacune de ces deux catégories.



Par souci de protection du consommateur bénéficiaire du crédit, La Nouvelle Loi impose la conclusion d'un **contrat écrit** de crédit à la consommation entre l'offrant et le bénéficiaire du crédit tout en encadrant strictement les dispositions dudit contrat. La Nouvelle Loi donne mandat à l'ASF de rédiger un modèle de contrat-type de crédit à la consommation tout en énumérant une liste de mentions obligatoires devant y figurer.

Les Sociétés et les Fournisseurs de Crédit à la Consommation sont tenus d'adhérer à un certain nombre de **règles et standards** tels que déterminés par l'ASF. Cela inclut notamment les standards de comptabilité égyptiens, les règles de gouvernance, de divulgation, de solvabilité, de détermination des montant alloués au consommateur bénéficiaire du crédit en fonction de sa capacité de paiement, le calcul des allocations, les critères d'ouverture et de fermeture des branches desdites sociétés. Enfin les Sociétés et Fournisseurs de Crédit à la Consommation sont tenus de respecter la réglementation contre le blanchiment d'argent et garantir la confidentialité des informations des consommateurs bénéficiaire de crédits à la consommation.

L'ASF a, depuis l'entrée en vigueur de la Nouvelle Loi, publié plusieurs décisions relatives aux règles et standards applicables aux crédits à la consommation, dont les règles de gouvernance, les règlements contre le blanchiment d'argent, les règles de préparation et de dépôt des états financiers, les conditions d'obtention du permis afin d'exercer l'activité de crédit à la consommation. Par ailleurs, un certain nombre de sociétés exerçant l'activité de crédit à la consommation ont déjà obtenu de l'ASF l'agrément leur permettant d'exercer l'activité de crédit à la consommation. Ce qui témoigne de l'efficacité du système mis en place par la Nouvelle Loi.

Salma EZZAT

Gide Loyrette Nouel

Le Caire

salma.ezzat@gide.com

GIDE

GIDE LOYRETTE NOUËL

Brèves et indicateurs économiques

Brèves

- Le Conseil d'administration du FMI a approuvé ce 26 juin la demande d'accord de confirmation (*Stand-By Arrangement*) de l'Égypte, d'une durée d'un an et assorti d'un prêt de **5,2 Mds USD** déboursé en trois tranches. Un premier versement de 2 Mds USD devrait intervenir immédiatement et les suivants à l'issue des deux revues de parcours. Ce programme vient compléter l'assistance d'urgence (*Rapid Financing Instrument*) de 2,8 Mds USD accordée le mois dernier par le Fonds à l'Égypte.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation urbaine s'établissait à **4,7% à la fin du mois de mai** contre 5,9% fin avril. Calculée en moyenne sur les onze premiers mois de l'année fiscale, elle a été ramenée de 14,3% en 2018/2019 à 5,7% en 2019/2020.
- Après être tombé à son plus bas niveau historique en avril (29,7), l'indice PMI (*Purchasing Manager Index*) s'est établi à **40,7 au mois de mai**. Calculé en moyenne, il est ramené de 49,1 au cours des cinq premiers mois de l'année 2019 à 41,5 au cours des cinq premiers mois de l'année fiscale 2020.
- A l'issue de la réunion de son comité de politique monétaire le 25 juin, la Banque Centrale a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés. Les taux de rémunération des dépôts et de refinancement restent donc à 9,25% et 10,25% respectivement, et le taux d'escompte à 9,75%.
- Le montant net des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale a été ramené de 44,27 Mds USD à la fin du mois de mai 2019 à **36 Mds USD** (soit 7,1 mois d'importations de biens et service) à la fin du mois de mai 2020. Après avoir diminuées de 8,5 Mds USD entre février et avril, les réserves officielles de la Banque Centrale enregistrent en mai une diminution de 1 Mds USD, malgré la sécurisation le mois dernier de près de 8 Mds USD de financements extérieurs (2,8 Mds USD accordés par le FMI et 5 Mds USD levés sur les marchés, cette dernière transaction n'ayant pas encore été incorporée dans les réserves du mois de mai).
- Selon le Ministre des Finances, la pandémie de Covid-19 avait déjà obéré le PIB de **130 Mds EGP (8 Mds USD) début juin, soit 2,1% du PIB nominal** projeté par le ministère à l'issue de l'exercice fiscal en cours (30 juin 2020). Sur la base de cette estimation, le taux de croissance au terme de l'année 2019/2020 s'établirait à **3,9%**, contre 6% prévus initialement.
- Les services du FMI ont de nouveau révisé leurs prévisions de croissance en volume du PIB pour les années fiscales 2019/2020 et 2020/2021 (fin d'exercice au 30 juin) : la prévision pour cette année reste à 2% tandis que celle pour l'année prochaine est ramenée de **2,8% à 2%**.
- A l'occasion de la publication de son rapport [Global Economic Prospects](#), la Banque Mondiale a révisé ses prévisions de croissance pour l'Égypte : le taux de croissance du PIB serait ramené de 5,6% au terme de l'année fiscale 2019 à **3% en 2020 puis 2,1% en 2021** (contre 5,8% et 6% prévus initialement).
- Selon les estimations du Ministère des Finances, le taux de croissance au terme de l'exercice fiscal en cours s'établirait à **3,5%**, contre une hypothèse de 6% inscrite au Budget de l'Etat l'année dernière. La prévision du ministère pour l'exercice 2020/2021 est de 5%.
- Selon les chiffres publiés par la Banque Centrale, la livre égyptienne s'est dépréciée de **1,7% vis-à-vis du dollar US entre le 31 mai et le 29 juin**. Alors que le cours de la devise s'était stabilisé à 15,70 EGP/USD entre la mi-mars et la mi-mai, elle s'échangeait en moyenne à 16,11 EGP/USD ce jeudi. Depuis le début de l'année 2020, la livre égyptienne enregistre ainsi une dépréciation de 0,7% par rapport au dollar US.
- L'indice EGX30 (qui regroupe les 30 capitalisations les plus importantes de la Bourse du Caire) a clôturé ce mardi 30 juin à 10 765 points, en baisse de 1,1% au terme de la semaine écoulée. L'indice a gagné **5,3% au mois de mai et a perdu 22,9% depuis le début de l'année 2020**. Quant à l'EGX100, il a gagné 3,7% cette semaine, 20% au mois de mai et 2,8% depuis le début de l'année.
- D'après les chiffres publiés par le Ministère des Finances, le déficit public est passé de 271 mds

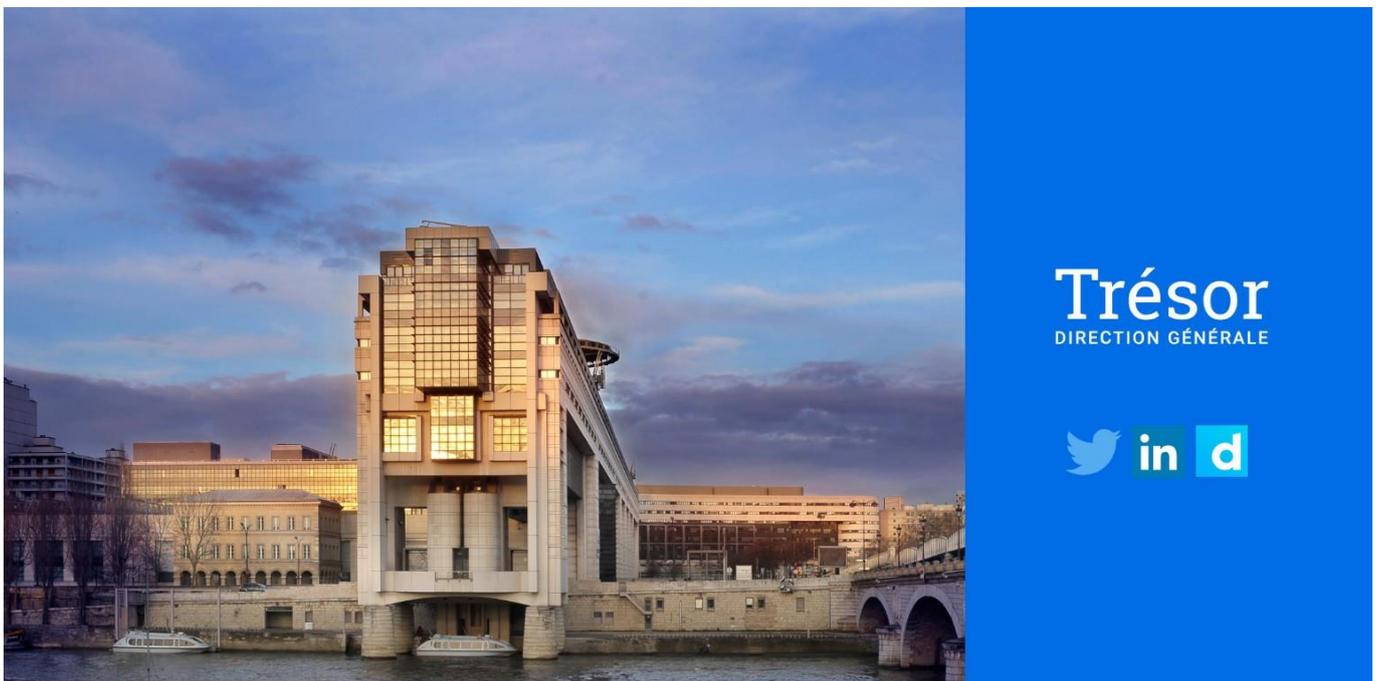
EGP (soit 5,4% du PIB) au cours des neuf premiers mois de l'année fiscale 2018/2019 à **331 mds EGP (soit 5,5% du PIB) au cours des neuf premiers mois de l'année fiscale 2019/2020**. Quant à l'excédent primaire, il s'est maintenu à 0,7% du PIB dans le même temps.

- Selon la Banque Centrale, **la part de l'encours des Bons du Trésor détenue par les investisseurs étrangers a été ramenée de 20% à 7% entre la fin février et la fin avril 2020**. Cela correspond à une sortie de capitaux de près de 200 Mds EGP (12,4 Mds USD) en l'espace de deux mois.
- **Les autorités égyptiennes seraient en discussion avec deux banques commerciales émiraties** (Emirates NBD détenue à 56% par le fonds souverain de Dubaï et Abu Dhabi First Bank détenue à 37% par le fonds souverain d'Abu Dhabi) **pour l'octroi d'un prêt d'1 md USD**. Cette somme correspond au montant déposé par les Emirats Arabes Unis à la Banque Centrale Egyptienne devant arriver à échéance cette année.
- **La Banque Mondiale a accordé un financement de 400 M USD à l'Égypte** afin de soutenir la mise en œuvre du système d'assurance maladie universelle, son déploiement dans six gouvernorats et le financement d'une assistance temporaire aux victimes les plus vulnérables de l'épidémie de Covid-19.
- Selon l'agence Bloomberg, **le taux d'intérêt réel (ajusté de l'inflation) en Égypte est actuellement de 4,5%, soit le 2e plus élevé du monde**, derrière la Malaisie, et devant la Thaïlande et le Mexique.
- D'après la banque d'investissement EFG Hermes, **le bénéfice net consolidé au premier trimestre 2020 de sept des principales banques commerciales cotées du pays** (Qatar National Bank Alahli, Commercial International Bank, Crédit Agricole Egypt, Al Baraka Bank Egypt, Abu Dhabi Islamic Bank Egypt, Housing and Development Bank, Egyptian Gulf Bank) **a baissé de 10%** (à 379 M\$) par rapport à la même période l'année dernière. Le montant agrégé de l'encours de prêts de ces banques est en progression de 9% (à 24,5 Mds\$) en glissement annuel (+15% en devise locale, -5% en devises étrangères) tandis que le montant agrégé des dépôts a augmenté de 7% (à 49,8 Mds\$). Le ratio prêts/dépôts agrégé de ces banques passe ainsi de 48,3% fin mars 2019 à 49,2% fin mars 2020. Le ratio de créances douteuses est ramené de 3,8% à 3,6%.
- D'après l'UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) **l'Égypte confirme sa place de premier pays bénéficiaire de flux d'IDE sur le continent africain en 2019 avec 9 Mds\$** (+11% en g.a. soit 20% du total continental) soit 3% du PIB. Ce montant est constitué à 41% de bénéfices réinvestis. Bien que principalement tirés par le secteur des hydrocarbures (qui représente près des deux tiers des nouveaux flux d'IDE), les investissements étrangers ont également progressé dans les secteurs des télécommunications, de l'immobilier et la production de biens de consommation.
- D'après l'Autorité du Canal de Suez, **94,8M de tonnes de marchandises ont transité par le canal en mai 2020, soit une baisse de 9,6% en glissement annuel**, tandis que le nombre de navires est resté stable (1601). Sur les cinq premiers mois de l'année civile, le tonnage est passé de 482,7Mt en 2019 à 503,4Mt en 2020 (soit une hausse de 4,3% en g.a.). Selon une déclaration du président de l'Autorité, **le montant des recettes aurait baissé de 12%** par rapport au mois de mai 2019.
- Le Ministre de l'Électricité a annoncé **que les tarifs de l'électricité appliqués aux particuliers augmenteront de 16 à 30%** en fonction des tranches de consommation à partir du **1er juillet 2020** (nouvelle année fiscale). Dans le même temps, le **démantèlement total des subventions à l'électricité**, prévu initialement d'ici la fin du mois de juin 2022, **est repoussé de trois ans** à juin 2025.
- Le Ministère de la Solidarité Sociale procédera aux **paiements des arriérés de primes dus à 2,4 M de retraités** de la fonction publique en cinq versements, à compter du 1er juillet. Les pensions de retraites seront en outre **revalorisées de 14%** cette année, contre 7% inscrits dans la loi. Selon le ministère, le coût de ces mesures s'élève à **28 Mds EGP** (1,7 Mds USD).
- **Les autorités ont levé le couvre-feu** - en vigueur depuis le 25 mars – ce samedi 27 juin. Les restaurants, cafés, cinémas et théâtres sont autorisés à opérer à 25% de leurs capacités d'accueil, et les hôtels à 50%. La réouverture des lieux de cultes reste partielle, excluant les temps de prières collectives. Les commerces sont autorisés à ouvrir jusqu'à 21h, les cafés et restaurants jusqu'à 22h. Les moyens de transports collectifs sont interdits entre minuit et 4h du matin. **Ces restrictions horaires seront prolongées au-delà de la crise sanitaire.**

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Oct-Déc 2018	Janv-Mars 2019	Avril-Juin 2019	Juil.-Sept. 2019	Oct-Déc 2019
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		5,5	5,6	5,7	5,6	5,6
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-9,4	-10,5	-8,3	-8,8	-9,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	0,8	-0,5	0,3	-0,6	-0,7
	Balance des services	3	2,5	3,3	4	2,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,9	2,8	3,2	4,2	3,1
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,5	1,3	1,5	1,5	1,5
	Transferts privés (nets)	6	6,2	6,9	6,6	6,9
	Compte courant	-3,2	-4,5	-1,1	-1,4	-3,2
	Compte de capital et financier	1,3	6,5	1,2	0,7	4,6
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,8	2,3	1,7	2,4	2,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-2,6	6,9	3,2	-2	2,3
Balance des paiements	-2,1	1,4	0,2	0,2	0,2	
Indicateurs mensuels 2020		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	7,2	5,3	5,1	5,9	4,7
	Inflation sous-jacente	2,7	1,9	1,9	2,5	1,5
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	12,25	12,25	9,25	9,25	9,25
	Taux de refinancement	13,25	13,25	10,25	10,25	10,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	17,61	17,11	17,38	17,14	17,14
	LE pour 1USD	15,86	15,70	15,71	15,76	18,19
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		45,5	45,5	40,1	37	36

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	17/04/2020
	Fitch	B+	stable	25/11/2019
	Moody's	B2	stable	14/04/2020



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Auteur : Service Économique du Caire

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.